

La Région saborde l'installation agricole en Auvergne-Rhône-Alpes

Gestionnaire de fonds européens, la Région fait le choix politique de priver de moyens financiers le réseau ARDEAR dès 2023 et de cesser tout soutien à l'émmergence. Ces aides européennes permettaient l'accompagnement de 800 porteuses et porteurs de projet agricole par an. La Région a même tenté cela dès 2022, avant de se raviser.



Seulement le tiers des personnes passant dans un des points accueils installation de la Région est en capacité de s'installer « rapidement » et les trois-quarts ne sont pas issues du milieu agricole. D'où l'importance du travail du réseau ARDEAR sur l'accompagnement à l'émergence de projet, aujourd'hui balayé par la Région.

EN RÉSUMÉ

Le renouvellement des générations en agriculture ne serait finalement pas si prioritaire que cela ?

Après plus d'un an de flou, d'annonces contradictoires, d'extrême difficulté à obtenir des rendez-vous, après même avoir du batailler pour déposer notre demande de subvention 2022, notre réseau ARDEAR est désormais fixé sur son sort : nous n'aurons plus accès, ni aux fonds propres de la Région, ni aux fonds européens pour l'accompagnement de l'installation en agriculture, ceci dès 2023. La Région a en outre décidé de n'allouer aucun fonds européens pour accompagner l'émergence, qui permettait notamment jusqu'alors à un public non issu du milieu agricole, aujourd'hui majoritaire, de bénéficier d'un suivi tout au long de son parcours à l'installation.

Comment justifier qu'une Région qui se prétend « amie du monde agricole », puisse tirer un trait sur le travail de terrain de tout un réseau qui accompagne chaque année plus de 800 candidates et candidats à l'installation en AURA, depuis bientôt 10 ans ?

Comment se passer de cette expertise, dont un récent rapport ministériel a souligné l'importance et la complémentarité avec le réseau des Chambres d'agriculture ?

Pourquoi ne pas favoriser toutes les initiatives ? Alors que la moitié des agricultrices et agriculteurs est amenée à prendre sa retraite dans les 10 prochaines années, le renouvellement des générations n'est-il pas un enjeu primordial pour nos élus régionaux ?

Pour être à la hauteur de leurs engagements auprès des agricultrices et agriculteurs de la Région Auvergne Rhône-Alpes, nos élus doivent faire marche arrière et soutenir toutes les initiatives visant à multiplier des installations pérennes sur leurs territoires !

« Pourquoi tu ne prends pas 10 vaches allaitantes, au moins tu aurais un revenu » !



Julien CARRÉ

- 33 ans
- fromage de chèvre
- installé en 2017, avec DJA, hors cadre familial
- Lavastrie (Cantal)

« N'étant originaire ni du milieu agricole, ni du territoire où je comptais m'installer, j'ai trouvé à la Cant'ADEAR un réseau sur lequel m'appuyer. A la Chambre d'agriculture, mon projet n'était pas compris. Ils n'avaient pas de référentiels pour ma production : la conception du bâtiment, les techniques de production, les débouchés... Je me suis même entendu dire « *Pourquoi tu ne prends pas 10 vaches allaitantes, au moins tu aurais un revenu* » ! Sachant qu'à ce moment-là je n'avais que 7 Ha, c'est-à-dire même pas assez pour nourrir mon troupeau de chèvres... Je me suis tourné vers les formations techniques de l'ADEAR, et cela m'a permis de m'entourer d'un réseau local d'éleveurs qui avaient un état d'esprit et des projets similaires au mien. Mon BPREA caprin, dans les Deux-Sèvres, était généraliste, et les formations de l'ADEAR m'ont permis d'adapter mon projet à la réalité de mon lieu d'installation, ses conditions pédo-climatiques, le marché local... Par exemple, en me formant sur l'alimentation et l'immunité des animaux, j'ai pu concevoir au mieux mon bâtiment pour les besoins de mes animaux. Ce réseau m'a aussi aidé à faire des échanges au moment de l'installation (matériel, foin...), avoir des coups de main. Ce dont j'avais le plus besoin, c'était un réseau de pairs, de gens bienveillants autour de moi, et d'une attache au territoire. Des gens qui t'apportent du soutien, qui croient en ton projet, ne jugent pas sur pièce. »

HISTORIQUE

Comment la Région a tenté de bloquer un dépôt de subvention européenne

- Avant 2016 : Le travail d'accompagnement à l'installation agricole effectué par le réseau ARDEAR est financé par un fonds européen FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), issu de la PAC, dont la Région a l'autorité de gestion.
- 2016 à 2021 : Après son élection, le nouveau Conseil Régional nous oriente vers le FSE (Fonds Social Européen). Celui-ci finance nos activités année après année sur une ligne « Soutien aux actions d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises ». En 2020 et 2021, cela représente un financement d'environ 500 000€/an, soit 625 euros par personne accompagnée.
- mi-mars 2022 : La Région nous annonce que nous ne serons plus éligible au FSE, et ce dès janvier 2022. Motif : la Commission Européenne a « toiletté » les lignes du programme. Ce qui est agricole doit relever du FEADER. Même informations dans les autres Régions.
- 22 mars 2022 : L'ARDEAR demande une entrevue en urgence à Jean-Pierre TAITE (Vice-Président de la Région en charge de l'Agriculture) pour trouver une solution à ce problème et demander, le cas échéant, de pouvoir émarger au FEADER.
- 1^{er} avril : Réunion avec le service FSE de la Région, qui confirme que le FSE se ferme à la création d'activité agricole, nous encourage à faire remonter le problème à la Commission Européenne, et se renseigne de son côté pour obtenir un financement FSE « dérogoire » pour 2022.
- 4 avril : Appel téléphonique avec le directeur de cabinet de M. TAITE, qui explique qu'il ne juge pas utile d'accorder un rendez-vous politique à l'ARDEAR sans réponse de la commission européenne.
- 26 avril : Envoi d'un courrier de demande de soutien aux élus de la commission agricole de la Région.
- 27 avril : Réunion de l'ARDEAR avec la Direction Générale de l'Emploi de la Commission Européenne qui confirme que « C'est le FEADER qui doit financer l'accompagnement à la création d'entreprise agricole »
- 10 mai : Relance de Jean-Pierre TAITE, Emmanuel FERRAND (conseiller régional délégué aux fonds européens agricoles) et Yannick NEUDER (conseiller régional) pour obtenir un rdv politique, qui était conditionné au fait d'avoir préalablement vu la Commission Européenne, ce qui est fait désormais.
- 30 mai : Devant l'absence de réponse à nos multiples demandes de rendez-vous politique, le réseau ARDEAR occupe le hall du Conseil Régional et le quitte sans heurts après avoir obtenu l'assurance d'un rendez-vous avec Stéphanie PERNOD, 1^{ère} Vice-Présidente de la Région déléguée à l'économie.
- 9 juin : Entretien de l'ARDEAR avec Stéphanie PERNOD, qui dit que la ligne qui aurait pu permettre de financer notre activité sur le FEADER (en relais du FSE) ne sera pas activée pour des raisons de budget. Elle s'engage à ce que Laurent WAUQUIEZ écrive au ministère.
- Jeudi 30 juin : le conseiller régional Fabrice PANNEKOUCKE remplace JP TAITE à la vice-présidence en charge de l'agriculture, suite à l'élection de ce dernier en tant que député.
- 30 septembre : le service FSE de la Région reprend contact avec l'ARDEAR pour nous dire qu'on peut déposer un dossier FSE pour 2022 sur un « reliquat » de programmation, de l'ordre de 400 000 euros.

« Le test agricole m'a permis de lancer ma commercialisation plus sereinement »



Amélie BADOR

- 33 ans
- petits fruits et PPAM
- installée en 2014, hors cadre familial, avec DJA
- Chambost-Longessaigne (Rhône)

« Je me suis installée en 2014 en PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) et petits fruits rouges, en agriculture biologique. J'ai fait mon parcours DJA avec la Chambre d'agriculture, et j'ai trouvé peu de répondant sur mon projet : un manque de références techniques et économiques et une méconnaissance de la réalité de travail sur mes productions. En comparaison, à l'ADDEAR, où j'ai suivi la formation « De l'idée au projet », j'ai clarifié beaucoup de choses, et j'ai pu intégrer les aspects humains à mon projet économique : le temps de travail, l'organisation familiale, etc. J'ai également bénéficié grâce à l'ADDEAR d'un espace test agricole pendant l'année qui a précédé mon installation : j'avais 1000 m² de fraises, framboises et cassis à travailler et c'est ce m'a permis de lancer ma commercialisation plus sereinement. Les rencontres et les échanges avec d'autres porteurs de projet ont été essentiels pour partager nos questionnements, nos peurs... Il n'y a qu'à l'ADDEAR que j'ai trouvé ça : on nous parle de nous, pas seulement d'investissements et de chiffre. Aujourd'hui, j'ai des salariés en groupement d'employeur et mon compagnon rejoint la ferme en ajoutant un atelier porc plein air. Il est accompagné par l'ADDEAR pour sa DJA. Il y trouve une réactivité, une écoute et une ouverture d'esprit qui correspond bien à notre projet et nos envies. On ne veut pas se réveiller tous les matins en stressant parce qu'on a trop d'investissements à rembourser ou nous épuiser au travail ! C'est essentiel d'avoir un accompagnement à l'installation qui tienne compte de ça, dès la conception du projet. »

- **18 octobre** : L'ARDEAR appelle le service FSE de la Région pour une question technique. Celui-ci nous demande de nous plus déposer de dossier. Le blocage est non motivé. Demande de rendez-vous à Mme PERNOD, refusé.
- **19 octobre** : L'ARDEAR décide de déposer tout de même un dossier FSE 2022, la date limite étant le 31 octobre.
- **27 octobre** : La plateforme informatique de la programmation 2022 ne permet pas le dépôt du dossier. L'ARDEAR décide de déposer le dossier FSE 2022 par huissier.
- **31 octobre** : L'huissier est bloqué aux portiques de sécurité de la Région. Il dépose à l'accueil un avis pour que la Région retire le dossier chez lui. Un mois après, le dossier n'était toujours pas retiré.
- **2 décembre** : Entretien avec Fabrice PANNEKOUCKE, nouveau Vice-Président en charge de l'agriculture, qui dit apprendre notre impossibilité de déposer le dossier FSE 2022. Il nous informe que même s'ils ont ouvert une ligne de financement FEADER le permettant, l'ARDEAR n'aura pas de financement en 2023 et les années suivantes. Aucune justification.
- **16 janvier 2023** : Fabrice PANNEKOUCKE nous signifie par courrier que notre dossier 2022 sera finalement accompagné par le FSE sur des « reliquats de programmation » sans précision sur le montant. Il confirme également se voir « *contraint de mettre en suspens cette action à compter de l'année 2023.* »
- **30 mars 2023** : Nouveau coup dur pour notre réseau avec la réception d'un courrier de la Région, signé Fabrice PANNEKOUCKE, nous annonçant « *que la Région ne financera plus directement [notre] structure par voie de convention pluriannuelle, du fait des nouvelles orientations de la politique agricole régionale* », convention qui existait depuis plus de 10 ans pour soutenir l'Agriculture Paysanne. Nous demandons un rendez-vous.
- **23 juin 2023** : Rendez-vous de la dernière chance avec la Région. Fabrice PANNEKOUCKE nous confirme que l'ARDEAR n'aura plus de soutien, que ce soit par les fonds européens comme les fonds propres. Il confirme également que la mesure du FEADER permettant d'accompagner les installations à l'emergence ne sera pour l'instant pas activée, n'entrant pas dans les priorités régionales.

REPERES

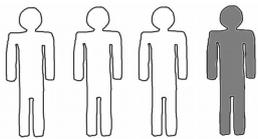
Principaux chiffres de l'installation agricole en Auvergne Rhône-Alpes

2567 arrêts d'exploitation et **1673 installations agricoles en 2020**¹

48 % des installations 2020 avec les aides DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs)¹



3047 personnes accueillies dans les Points Accueils Installation (PAI) en 2020¹



3/4 des personnes accueillies ne sont pas originaires du milieu agricole¹

1 personne sur 3 est en capacité de s'installer « rapidement »¹



800 personnes accompagnées chaque année dans leur démarche d'installation par l'une des 9 structures départementales du Réseau ARDEAR



625 euros : C'est ce que versait les Fonds européen par an et par personne accompagnée à l'ARDEAR, si on divise la somme totale allouée au réseau ARDEAR (500 000 €) par le nombre de personnes accompagnées (800).

¹Source : CRIT (COMITÉ RÉGIONAL DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION), 11 mars 2022

NOS ACTIONS

Le travail des ADDEAR, complémentaire des Chambres d'agriculture

En accompagnant depuis des années les personnes en amont, dans l'émergence et la construction de leur projet agricole, le réseau ARDEAR réalise un travail - complexe autant qu'indispensable - complémentaire au travail des Chambres d'agriculture.

Les ADDEAR vous accompagnent à chaque stade de votre projet de son émergence jusqu'à sa concrétisation, et même après !



Qu'est-ce que l'agriculture paysanne ?

L'agriculture paysanne propose une approche globale de la ferme basée sur le respect de l'environnement et de l'humain, sur l'autonomie des fermes, la solidarité et l'emploi.

...à l'installation

Suivi post-installation
Pour bien démarrer

Formations courtes
Pour approfondir vos connaissances et affiner votre projet

Accompagnement individualisé
En fonction de vos besoins et de votre rythme

Mise en réseau
Avec des paysans du territoire

Premier accueil
Pour mieux se connaître

...De l'idée



FORMATION

Par où commencer ?
Comment se former,
acquérir de l'expérience ?

- Formation pour mûrir ses idées et en faire un projet
- Formations thématiques : choisir ses statuts, chiffrer son projet, accéder au foncier...
- Formations techniques sur des pratiques en agriculture paysanne
- Groupes techniques thématiques

Toutes nos formations sont sur : www.jeminstallepaysan.org/formations
Nos formations peuvent être préconisées dans le cadre du PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisée)



ACCOMPAGNEMENT

Être accompagné tout au long de votre parcours

- Accueil pour faire le point sur vos besoins
- Mise en relation avec des paysannes et d'autres acteurs du territoire

- Approche globale de votre projet de vie et professionnel
- Regards et appuis dans vos démarches
- Visites collectives de fermes
- Soutien et accompagnement dans les premières années d'installation

Notre réseau est labellisé par le Conseil régional pour l'accompagnement à l'installation

Notre approche de l'accompagnement

Les ADDEAR accueillent toutes les personnes qui souhaitent s'installer, sans condition d'âge ni de diplôme, et leur proposent un **accompagnement global** où le projet professionnel est pleinement intégré au projet de vie.

Notre accompagnement a pour objectif de vous rendre **autonome** pour être maître de vos choix.

TRANSMISSION

Reprendre une ferme en activité

Les ADDEAR vous accompagnent dans la reprise d'une ferme :

- Mise en lien avec des paysans qui souhaitent transmettre
- Organisation de cafés installation-transmission
- Accompagnement de la relation cédant-repreneur



L'EXPERTISE DES ADDEAR SOULIGNÉ DANS UN RAPPORT MINISTÉRIEL

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a rendu en janvier 2022 un rapport² d'évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation agricole. Ce rapport souligne notamment la nécessité d'accompagner l'émergence. « La plupart des acteurs s'entendent pour dire que les porteurs de projets peu aboutis mais malgré tout déterminés ont besoin d'un accompagnement conséquent qui ne saurait se limiter à des formations académiques ». Le rapport salue l'expertise du réseau ARDEAR (FADEAR au niveau national), citant l'apport de plusieurs outils tels que le stage « de l'idée au projet » ou les espaces tests agricoles. Le rapport déplore cependant que « l'offre d'appui à l'émergence est limitée par les moyens disponibles ».

2 : CGAAER n° 21050 : Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture, janvier 2022

« Sans les ADDEAR, beaucoup de projets d'installation ne se feraient pas »



Miléna LICCARDI

- 33 ans
- poules et cailles pondeuse
- installée en 2023, avec DJA
- Menglon (Drôme)

« Issue partiellement d'une famille de paysan (oncles), j'ai fait le choix de m'installer comme paysanne car j'avais besoin de ne plus dépendre d'un patron, et de faire quelque chose qui a un impact : sur l'environnement, l'économie locale, le bien-être des animaux... »

Je me suis faite accompagner par l'ADDEAR, dont j'avais entendu parler en BPREA, déjà parce que ce type de petite structure me parle, et parce que j'ai trouvé une équipe à l'écoute et très intéressée par mon projet, contrairement à la Chambre où j'ai trouvé moins d'écho. Et puis, j'avais envie de maîtriser mon projet complètement : j'ai fait des formations sur le chiffrage, et j'ai été accompagnée pour déposer ma demande de DJA en autonomie. J'avais envie de maîtriser mes chiffres, de voir les impacts de mes choix de prix par exemple. J'ai à coeur d'essayer de dépendre le moins possible de l'extérieur. Ce que m'a apporté l'ADDEAR, c'est aussi de rencontrer des paysans qui ont des petites structures qui fonctionnent. Dans mon parcours, mes interlocuteurs étaient dubitatifs quand je leur présentais mon projet de 900 poules. On nous incite à mettre en place des grosses structures, mais en fait il n'y a pas qu'un seul modèle, tout dépend de ce qu'on veut gagner, des charges sur la ferme... Selon moi, sans les ADDEAR, beaucoup de projets d'installation ne se feraient pas : moi, mon projet est encore assez classique, mais pour des projets plus inhabituels, la Chambre ne sait pas accompagner. On leur dirait d'augmenter les volumes, et ça découragerait beaucoup de personnes ou les mettrait en difficulté car trop d'investissements ou de travail. »

« L'ADDEAR m'a aidé à passer du rêve au concret »



Pierrick MONNET

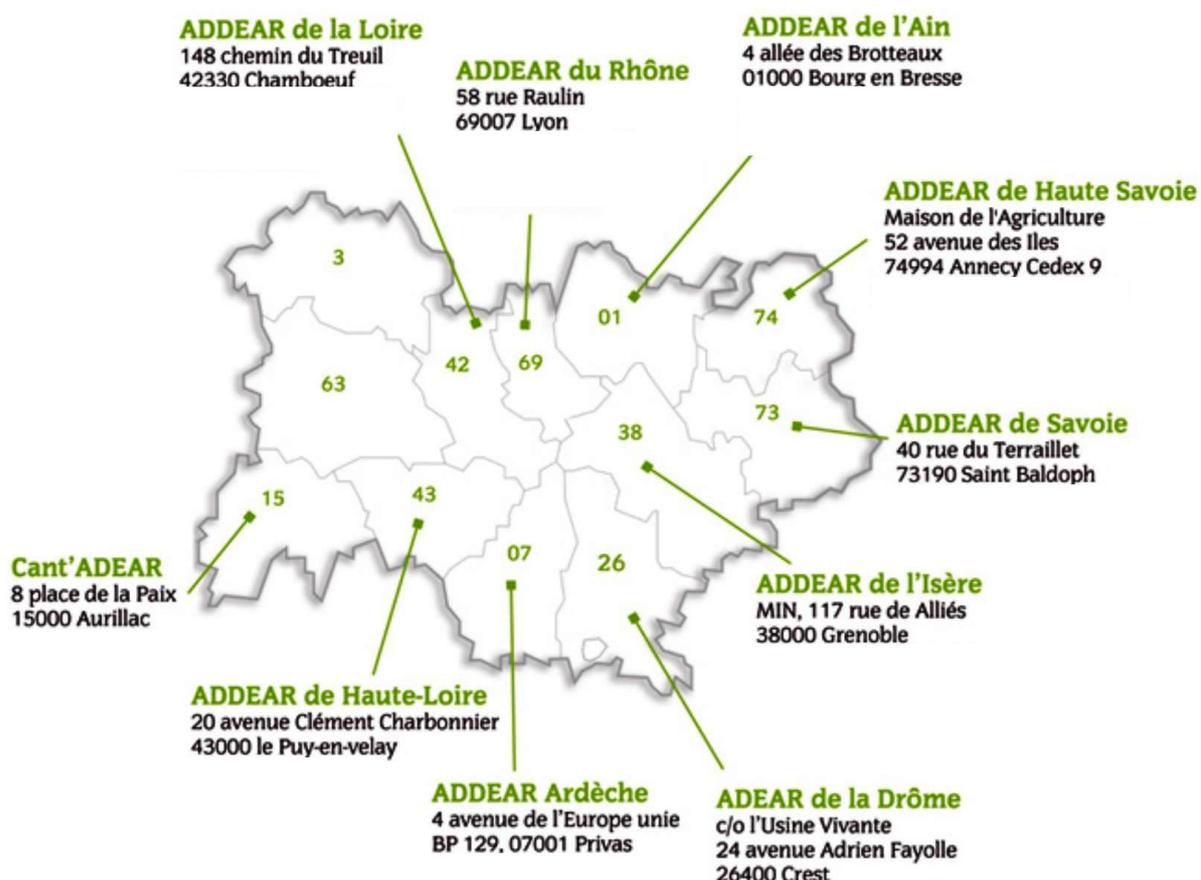
- 34 ans
- Lait de vache, en coopérative
- Installé en 2023 avec DJA, reprise familiale
- Chevillard (Ain)

« Je suis fils d'agriculteur mais je n'ai pas fait d'études agricoles, c'est une bifurcation professionnelle et un changement de mon projet de vie. Je me suis installé au 1^{er} avril 2023 sur la ferme de mon père en Haut Bugey, avec 30 vaches laitières, 200 000 litres de lait livré en AOP Comté. Ce n'est pas parce qu'on s'installe sur une ferme familiale qu'on n'a pas besoin de l'ADDEAR. Même les fils de paysans ont besoin d'être accompagnés, dans les réflexions, dans les liens avec les parents, et sur les choix économiques : moi je vais payer ma ferme, je n'en hérite pas même si c'est celle de mon père ! L'ADDEAR m'a permis de démarrer ma réflexion et d'avancer dans un cadre collectif et sécurisé. Le collectif m'a beaucoup apporté dans le cadre du chiffrage de mon projet avec l'ADDEAR : je ne l'ai pas fait seul chez moi à m'arracher les cheveux, mais avec des gens pour m'accompagner et nourrir mon projet, l'ouvrir sur d'autres façons de faire. A la Chambre d'agriculture on travaille pour toi, et du coup on ne ressort pas maître de nos chiffres. Alors que c'est un réel outil de gestion, qui permet de mesurer les investissements nécessaires. Ça aide à prendre du recul sur le rapport entre production et rentabilité. Ça permet aussi d'être serein et de maîtriser ses chiffres quand on rencontre les banques. Le lien humain avec les salarié-e-s de l'ADDEAR fait du bien au cours de l'installation. Quand on rencontre des difficultés, on n'est pas seul et on peut échanger et avancer. L'installation agricole ce n'est pas juste un prévisionnel et un lancement d'entreprise, il y a mille autres choses autour. Quand on monte un projet agricole on part d'un rêve, et l'ADDEAR nous aide à en abandonner des petits bouts pour aller vers du concret. »

NOTRE RESEAU DE TERRAIN



Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
58 rue Raulin – 69 007 Lyon



Contacts presse :

- Xavier FROMONT, co-Porte-Parole Confédération paysanne AURA : 06 95 82 31 82
- Léa PERROTIN, co-porte parole ARDEAR AURA : 06 47 22 53 63
- Lucas RUMPUS, ADDEAR 69 : 06 25 08 29 74
- Gwenaël CHARDON, ADDEAR 74 : 06 07 54 39 45